

## Du nouveau dans les lycées, à quelle échéance ?

La région Occitanie avance à marche forcée vers l'unification des pratiques. Après un tout numérique insufflé par la présidente de région, se pose maintenant la question des manuels scolaires, et par là même de la disparition de la carte Jeune en Midi Pyrénées.

Rappelons que dans les collèges, la dotation de manuels scolaires est de la compétence de l'État, ce qui est inscrit dans la loi d'orientation. Quant aux lycées, suivant la politique des régions, cela va de la prise en compte totale des manuels par la région à une aide sous forme de chèque ou de carte pour les lycéens.

La région Languedoc-Roussillon avait fait le choix de prendre en compte les manuels scolaires au prix d'autres choix, en particulier un bâti très dégradé. La nouvelle Région a déjà manifesté sa volonté d'uniformiser les pratiques. Elle semble vouloir aller très vite, les libraires de la Région ont été réunis au mois de février pour étudier quelles seraient les implications sur leur activité de la suppression de la carte Jeune qui servait à payer et commander des manuels scolaires.

La région veut prendre en charge les manuels de lycée comme le fait par exemple la région Île de France. Elle semble vouloir mettre les bouchées doubles en prévoyant à la fois le rachat des manuels aux fédérations de parents d'élèves et la progression rapide vers le tout numérique.

Les problèmes posés sont multiples : stockage, recensement et distribution (cela ne fait clairement pas partie des obligations des professeurs documentalistes) pour les manuels papier. Quant aux tablettes, le choix sera au détriment de l'équipement des lycées en ordinateurs fixes avec toutes les dérives que nous avons vues au niveau des collèges : maintenance, chargement des tablettes si elles doivent être utilisées toute la journée, wifi partout puisque les manuels exploseront la mémoire interne de l'appareil, quelles ressources pour travailler à la maison ?

Rappelons que la maintenance informatique est maintenant du ressort de la Région qui a choisi un marché privé, qui dysfonctionne, ce qui oblige les lycées à prendre sur les ressources internes (pédagogiques ou surveillance : AED).

De bien lourds problèmes en perspective sans que les personnels et leurs syndicats aient été consultés.

*Catherine Gourbier, Snes65*

## « Atmosphère ! Atmosphère ! » ou « L'histoire sans fin ... »

Avec la mise en œuvre de la « fameuse réforme », comme dans tous les collèges, nous savions que notre rentrée scolaire serait bien remplie. Et nous aurions bien aimé bénéficier d'une certaine bienveillance, tout très à la mode dans notre ministère ces dernières années. Pourtant ...

Dès les élections au CA, nous avons compris qu'il y aurait quelques « crispations ». La Direction a affiché une note précisant que pour constituer une liste syndicale, il était indispensable que tous ses membres soient syndiqués ! Nous avons contesté la légalité d'une telle règle. En vain. Nous avons alors sollicité l'aide de la section départementale du SNES, et le Dasen s'est alors engagé à traiter cette question avec la Direction du collège.

Quelques temps plus tard, à la fin de la récréation de 10h, la Principale nous a déclaré : « Vos élèves vous attendent depuis 2 minutes ! ». Dans la foulée, elle a visé et verrouillé les cahiers de textes numériques des professeurs, puis nous a informé que pour la voir, il faudrait désormais prendre rendez-vous.

Le Principal-Adjoint a ensuite prétendu qu'assister au Conseil École-Collège faisait partie de nos Obligations Réglementaires de Service ! Il s'est appuyé pour cela sur un B.O. de 2013, alors que notre statut a changé ... en 2014 ! À cette occasion, il a d'ailleurs déclaré « Vous ne voulez rien faire ! ». Et il a ajouté « Un professeur, ça travaille 18h par semaine ! ». Chacun appréciera ...

En outre, nous avons dû subir de fortes pressions pour effectuer la saisie des éléments de programme traités dans les bulletins trimestriels. La Principale a même écrit que si ces bilans n'étaient pas complètement remplis, alors elle considérerait qu'il y aurait un « manquement à l'obligation de service des enseignants ». Pourtant, la ministre, la directrice de la DGESCO et la rectrice soulignaient le caractère facultatif de cette saisie d'éléments pas forcément tous pertinents. Le SNES académique a dû intervenir auprès de la rectrice.

Étions-nous arrivés au bout de nos peines ? Non. Quelle n'a pas été notre surprise quand nous avons pris connaissance du TRMD ! Alors que notre collège gagnait une 6ème supplémentaire, nous apprenions la suppression de quatre postes ... Trois versions du TRMD et quelques améliorations plus tard, il ne subsistait plus que le cas d'un poste de Lettres Classiques, transformé en Lettres Modernes malgré l'existence de 6 heures de Latin. La collègue, à 3 ans de la retraite, n'aurait même pas pu alors revenir sur ce poste via le mouvement intra. Selon la Direction, il s'agissait de faire venir des personnes nouvelles dans le collège, et apportant une plus-value ! Quitte à priver le collège de tout poste en Lettres Classiques, et à créer un BMP de 6h.

Nous avons une fois de plus sollicité l'aide de la section départementale du Snes. Après une intervention du Snes65 vers 17h auprès du Dasen, les représentants des personnels du collège recevaient une ultime version du TRMD vers 22h30 le jour même ... Et le poste de Lettres Classiques était sauvé !

Qui peut encore prétendre que le combat syndical ne sert à rien ? Que les luttes collectives sont vouées à l'échec ? À lui seul, notre collège aura été au cœur des préoccupations de notre syndicat bien-aimé.

Pour finir sur une note humoristique, la Direction a proposé, puis imposé à certains collègues, un stage établissement intitulé « Gestion des conflits » ...

*Béatrice Lapeyre, S1 collègue Desaix*

### Éditorial

#### Les oubliés de la campagne

Ce bulletin sera le dernier que vous recevrez avant les élections, le moins qu'on puisse dire est que les questions d'éducation ne mobilisent pas. Tout au plus nous remet-on sur le tapis des mesures qui ont fait leurs preuves dans le domaine de la polémique (l'uniforme à l'école, le salut au drapeau), mais pas grand chose sur les véritables enjeux : quid de la réforme des rythmes scolaires dans le primaire, de celle du collège dans le secondaire, du temps de travail (pour tous), de la rémunération et du régime de retraite (pour tous les fonctionnaires) ? Quand F. Fillon annonce fièrement qu'il va supprimer 500 000 fonctionnaires, il est beaucoup moins précis sur qui va être concerné (ni la police, ni la justice et autres fonctions régaliennes). On peut penser que les enseignants qui sont plus d'un million en feront les frais. Quand E. Macron annonce la retraite par capitalisation perçoit-on le changement de société et la baisse des pensions que cela implique ?

Dans le 65, l'IA a décidé de laver plus blanc que blanc en supprimant plus de postes que nécessaire, ce qui est clair dans le tableau ci-dessous : 16 suppressions (dont 2 en Segpa) pour 9 créations, le poste Spea espagnol au lycée Jean Dupuy ne sera pas créé, la rectrice s'y étant opposée. Il y aura donc 7 professeurs de moins en poste fixe dans le 65 à la rentrée.

On est loin des belles promesses de début de mandat et les annonces ministérielles n'ont guère eu de traduction sur le terrain pour la majorité des collègues, hormis la réintroduction d'une formation pour les stagiaires. Bien qu'il puisse être largement amélioré (accès de tous les personnels

hors classe à la classe exceptionnelle par ex) la revalorisation des carrières par le PPCR constitue une amélioration importante pour la profession dans son ensemble. Il nous faut rester combatifs, à la fois sur l'application future du protocole et sur la partie évaluation non encore publiée à ce jour.

*Catherine Goubier, Secrétaire départementale du Snes65*

Dispensé de timbrage

**TARBES PPDC**



**PRESSE**  
DISTRIBUÉE PAR  
LA POSTE

Déposé le  
29 mars 2017

#### CTSD : suppressions et créations de postes dans le 65

Postes supprimés	Postes créés	Postes transformés
Collège Arreau Lettres Modernes	Collège Saint Laurent de Neste EPS	Lycée Jean Dupuy SII.SIN en SII.EE
Collège Arreau Mathématiques	Collège Desaix Lettres Modernes	Lycée Marie Curie bureautique en eco gestion
Collège Arreau EPS	Collège Desaix Anglais	
Collège Desaix Lettres Classiques	Collège Voltaire Mathématiques	
Collège Lannemezan Espagnol		<b>Postes spécifiques académiques</b>
Collège Lourdes Technologie		Lycée Jean Dupuy Espagnol (lié au lycée pro)
Collège Lourdes Physique Chimie		refus de création par la rectrice
Collège Trie Lettres Classiques		SGT Reffye Biochimie génie biologique
Collège Trie Anglais		
Collège Victor Hugo Histoire Géographie		
Collège Vic Lettres Modernes	Lycée Vic Eco Gestion Fin.	
Segpa Lannemezan	Lycée Marie Curie Lettres Modernes	
Segpa Paul Eluard	Lycée Marie Curie Physique Chimie	
Lycée Argelès Espagnol	Lycée Jean Dupuy Mathématiques	
Lycée Argelès Eco Gestion		
Lycée Théophile Gautier Lettres Modernes		

#### SOMMAIRE

- Page 1 : Éditorial
- Page 2 : CA sur les DGH : Que vote-t-on ? / Questionnaire Retraités / IMP
- Page 3 : Lycée Marie Curie : bientôt en AOP ? / Bilan du CTSD du 6 mars
- Page 4 : Du nouveau dans les lycées, à quelle échéance ? / « Atmosphère ! Atmosphère ! » ou « L'histoire sans fin... »

#### SNES - 65

École J-Ferry 7 Rue A-Breyer  
65 000 TARBES  
Tél. 05 62 34 38 24  
Courriel:  
[snes65@toulouse.snes.edu](mailto:snes65@toulouse.snes.edu)

Directeur de la publication:  
Marc Poulou  
CPPAP: n° 0918 S 08025  
ISSN : n°1956-2179  
Imprimé au Siège  
Trimestriel - Prix 1,50 €  
Bulletin n° 54 - mars 2017

## CA sur les DGH : Que vote-t-on ?

**L**a période des Conseils d'Administration sur la préparation de la rentrée 2017 s'est achevée très tôt cette année, avant le 03 février dernier, calendrier électoral « particulier » oblige. En cette période de disette budgétaire (et quoi qu'en disent les chargés de communication de notre chère ministre), les Dotations Globales Horaires des établissements des Hautes-Pyrénées sont souvent à la baisse comparativement à celles de l'année scolaire en cours, et globalement insuffisantes.

Sans revenir dans le détail sur les multiples raisons de cette baisse (réforme du collège, baisse démographique...), on peut tout de même s'interroger sur le rôle des représentants du personnel enseignant lors du vote de la DGH au CA. Et avant tout, que vote-t-on ? L'enveloppe globale (totalisant les Heures Postes et les Heures Supplémentaires Annuelles) ou la répartition de cette enveloppe (discipline par discipline, niveau par niveau) proposée par les chefs d'établissement ?

Principaux et provideurs, afin d'emporter les votes des membres siégeant au CA ont l'habitude de manier une rhétorique bien huilée : le CA est uniquement habilité à se prononcer sur la répartition établie par la direction et non sur l'enveloppe globale allouée par le rectorat. Selon ce raisonnement, les membres ne devraient donc pas voter contre la DGH pour protester contre l'enveloppe globale. Ce vieux serpent de mer mérite bien qu'on lui marche sur la queue. Il ne faut pas oublier que valider la répartition proposée par les chefs d'établissement induit de fait la validation de l'enveloppe globale sur laquelle est construite la répartition en question, c'est-à-dire dans certains cas, valider la diminution d'heures d'enseignement et les conséquences qu'elle engendre inéluctablement : multiplication des compléments de service, voire mesures de carte scolaire. Si nous suivons le raisonnement fallacieux, intellectuellement malhonnête des directions et votons en faveur de ces DGH au rabais, quels moyens de pression, de contestation nous reste-t-il ?

Au lycée Théophile Gautier de Tarbes, la DGH prévoit une perte de 36h dans l'enveloppe globale (qui s'élève à un peu plus de 1 000h), et en même temps une augmentation significative des HSA, par rapport à l'année scolaire 2016-2017. Le choix de la direction s'est porté sur la réduction du nombre de groupes en langue (anglais et espagnol) portant les effectifs à une moyenne de 27 par groupe. Idéal pour pratiquer une langue vivante ! Sans parler des langues plus rares comme l'italien et le chinois dont certains niveaux seront regroupés. Le CA aurait donc dû valider ce choix, cette politique du moins pire. Quel enseignant soucieux de l'intérêt des élèves peut se satisfaire d'un tel état de fait ? Nos chefs d'établissement et notre institution l'oublient trop souvent, les enseignants contestent pour offrir aux élèves les moyens de leur réussite et non pour préserver une situation personnelle que d'aucuns estiment privilégiée.

*Anne Gibert, Snes65*

## Questionnaire Retraités

**N**euf organisations syndicales et associations de retraités (dont la FSU) ont organisé un colloque au CESE le 13 janvier dernier sur les thèmes : «Les retraités dans la société» et «Pouvoir d'achat et autonomie». Ce colloque a permis de faire ressortir leurs engagements communs :

- Faire progresser le niveau de vie de l'ensemble des retraités au même rythme que celui des actifs
- Assurer une protection sociale solidaire en renforçant la Sécurité Sociale

Pour développer notre action, en complément de la journée d'action et de mobilisation du 30 mars, nous appelons les retraité.e.s à remplir le questionnaire qui leur a été envoyé. Il doit permettre d'apprécier la réalité de leur situation et de préciser nos revendications en matière de pouvoir d'achat, perte d'autonomie, reconnaissance des retraités. Pour celles et ceux qui ne sont pas encore retraité.e.s, ils peuvent le faire remplir à leurs parents, leurs grand-parents, etc...

Ce questionnaire est en ligne sur le site : <http://www.retraitesencolere.fr/>

*Monique Theulé, S1 des retraités*

## Attribution des IMP : soyons fermes !

**L**e rôle des élus SNES en CA est essentiel pour éviter une répartition managériale des IMP, parfois attribuées de façon discrétionnaire et sans transparence par certains chefs d'établissement. Exigeons un contrôle par nos élus et l'application de règles équitables, discutées au préalable entre les collègues, par ex. lors d'une heure d'information syndicale. Appuyons-nous sur les nouveaux textes pour garantir la rémunération des missions qui étaient reconnues auparavant (coordonnateur de discipline, gestion du réseau informatique...), avant d'aborder les autres missions. Pour le SNES, le détail des IMP ne doit pas être négocié en CA, avec les parents et les élèves. Mais la répartition de l'enveloppe doit être présentée pour avis à cette instance.

**Il est donc important d'agir en amont au niveau du Conseil pédagogique.** Certaines missions sont à rejeter, comme celles de coordinateur de cycle ou de niveau, car elles introduisent une hiérarchie intermédiaire. Il est par contre envisageable d'attribuer des IMP pour des missions comme référent culture, vie lycéenne, ou pour des missions ponctuelles (voyage scolaire), au besoin en utilisant les fractions d'IMP.

**Ce dispositif est insatisfaisant à plus d'un titre. Les élus SNES doivent insister pour que la répartition des IMP soit transparente et équitable, avec l'assentiment collectif des collègues.**

*Sébastien Jaffiol, Snes65*

## Lycée Marie Curie : bientôt en AOP (\*) ?

La labellisation ISO 9001 ne concerne pas que les entreprises, après les agences publiques ou para publiques comme la SNCF, voici venir le tour des établissements scolaires. Certains ont d'ailleurs déjà franchi le pas. De quoi s'agit-il ? Il s'agit de mettre en œuvre une norme pour répondre aux besoins des clients (ici les usagers), garantir l'aptitude à les satisfaire et augmenter le chiffre d'affaire (le nombre d'élèves ? Les résultats aux examens?). Nanti de ce viatique qui recommande de s'assurer de la participation et de l'appui du personnel à tous les échelons, en route, vers un « management de qualité ».

Ah, tout ce que nous aimons, établir des process, créer des instruments d'auto-évaluation des personnels et des usagers-clients (Elèves ? Parents d'élèves ? Etudiants?), travailler par contrat d'objectif. La situation de départ est pourtant reconnue par l'institution comme très favorable, le lycée Marie Curie est le plus important du département en terme d'effectifs, c'est le 2ème pôle universitaire, les résultats aux examens sont très bons, les projets pédagogiques nombreux, l'internat bien rempli et la palette des enseignements de lycée étendue.

Il faut croire que tout est dans le flacon et non le fond et que grâce un habillage aussi sexy que flashy, Marie Cu va entrer dans le halo des projecteurs rectoraux. Espérons que nous n'y perdrons pas notre âme ni ce qui constitue l'essence d'un établissement scolaire, amener des élèves et des étudiants dans le cercle vertueux de la réussite.

*Catherine Gourbier, Snes65*

(\*) AOP : Appellation d'Origine Protégée, qui a remplacé l'AOC

## Bilan du CTSD du 6 mars Trop d'HSA, pas assez de postes pour mener à bien nos missions !

Lundi 6 mars s'est tenu le CTSD du second degré des Hautes Pyrénées, présidé par M. Cosnard, Gourbier, A. Gibert, S. Jaffiol et M. Poulou.

Premier constat, les collèges haut-pyrénéens sont durement impactés. Les prévisions font état d'une baisse de 151 élèves et de 4 divisions, mais ce sont 9 postes qui disparaissent ! Il y aura 19 élèves de plus dans l'enseignement secondaire des Hautes-Pyrénées et 6 postes d'enseignants en moins. C'est inacceptable et nous avons donc voté contre les structures proposées.

Mais cela aurait pu être pire ! Au Groupe de Travail du 28 février, les services de l'IA prévoyaient une baisse de 10 postes en collège et un solde nul pour les LGT. Grâce à nos interventions, un indécent bloc d'HSA en Physique-Chimie au Lycée Marie Curie a pu être transformé en poste, tandis qu'un des trois postes perdus à Arreau, celui d'EPS, se retrouve recréé à Saint-Laurent-de-Neste.

Le plus choquant est que 6 suppressions de postes sont à l'initiative de l'IA-DASEN, c'est-à-dire que les chefs d'établissement ne les avaient pas proposés à leurs conseils d'administration. La situation est d'autant plus exceptionnelle que, selon le CTA du 16 janvier, notre département n'aurait dû rendre que 4,95 ETP (équivalents temps plein) sur les collèges et gagner plus de 13 ETP sur les lycées, le solde devant s'établir en positif aux alentours d'un gain de plus de 10 ETP. Certes ETP ne veut pas dire poste et la masse d'HSA est un obstacle à la création et au maintien des postes, ce que nous avons dénoncé. Ajoutons à cela que les IMP sont considérées comme des moyens intégrés à la Dotation Globale et servent à masquer la réalité du terrain : le collège d'Arreau perdra ainsi 3 enseignants, celui de Trie-sur-Baïse 2 par exemple, comme le collège de Lourdes et le lycée d'Argelès-Gazost 2.

Ces suppressions de postes sont à mettre en relation avec la hausse des HSA dans de nombreux établissements, ainsi qu'avec un niveau élevé de compléments de services et de BMP. La situation est fragiliser un certain nombre de collèges avec des effectifs relativement stables. L'offre du service public d'éducation ne sera plus équitable dans le département.

De plus, dans l'académie de Toulouse, tous les départements ne sont pas traités de la même façon : certains perdent des élèves, mais gagnent des postes. C'est le cas du Gers par exemple. Quelle en est la raison ? Du zèle de notre inspecteur ?

Nous avons aussi rappelé combien la réforme du collège pose problème : AP et EPI constituent des dispositifs complexes, difficilement compréhensibles pour les élèves et les parents, et excessivement chronophages pour nos collègues qui ont dû s'adapter en même temps à la refonte des programmes sur les quatre niveaux. Nous redisons la souffrance professionnelle qu'a pu provoquer cette réforme imposée, précipitée et bâclée.

*Sébastien Jaffiol, Snes65*